



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies et carburants

Question écrite n° 36929

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer les enseignements que tire le Gouvernement de l'expérience espagnole de mise sur énergie électrique des piles à combustible pour les transports publics urbains, une technologie qui offre l'avantage de ne rejeter que de l'eau.

Texte de la réponse

En France comme en Espagne, la recherche sur les énergies alternatives, et notamment sur les piles à combustibles, mobilise fortement le secteur des transports. Il est essentiel que les véhicules de transports collectifs, tout particulièrement urbains, soient exemplaires en matière de « propreté ». Les véhicules de transport collectif ont une durée d'utilisation plus longue que celle des véhicules individuels ; d'autre part, implanter des technologies avancées présente une plus grande facilité sur des flottes de véhicules de transport collectif que sur des véhicules individuels. En France, un effort exceptionnel de recherche de près de 40 millions d'euros est mené dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable. Le plan « véhicules propres et économes en énergie » a été présenté en septembre 2003. Son objectif est de placer la France en 2010 en tête des pays industrialisés faiblement émetteurs de gaz à effet de serre et d'inciter l'industrie automobile à être la plus innovante et compétitive. Des moyens de recherche sont mis en oeuvre dans le cadre du programme de recherche PREDIT 2002-2006 (programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres). Un des thèmes prioritaires porte sur le développement de la pile à combustible. Le principal atout présenté par la pile à combustible est de ne pas émettre de polluants ni d'oxydes de carbone sur le lieu de son utilisation, à la condition que l'hydrogène soit stocké à bord du véhicule. Si des progrès sensibles ont été réalisés pour diminuer l'encombrement causé par la pile, des problèmes liés au stockage, notamment en terme de sécurité, à l'alimentation en hydrogène des véhicules et à la réglementation de ces véhicules restent à résoudre. Le coût élevé de la technologie fait que le prix des véhicules ne pourrait en aucune manière être actuellement compétitif sur le marché. Les constructeurs français envisagent des commercialisations des véhicules légers à l'horizon 2010-2015. La pile à combustible devrait être compétitive à un horizon plus rapproché sur le marché des autobus pour lesquels la recherche se poursuit et les expériences négres sont suivies avec grande attention.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36929

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2844

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6360